



CONTRIBUTION CROUS COMMUNE À DIFFÉRENTES FILIÈRES DE SANTÉ

OCTOBRE 2025



Table des matières

Liste des abréviations	3
Introduction et présentation des filières	4
1. Restauration	5
1.1. Augmenter l'offre de restauration	5
1.2. Le repas à 1 € pour toutes et tous	6
1.3. Responsabilité environnementale au cœur de la démarche de restauration du Crous	6
2. Bourse	8
2.1. Réforme des bourses	8
2.2. Maintien des bourses estivales	8
2.3. Transfert des compétences des BFSS	9
3. Logement	10
3.1. L'accès au logement Crous	10
3.2. Garantir l'accès au logement pour les FSS	11
3.3. La formation aux situations de danger (VSS, précarité, bien-être)	12
4. CVEC	12
4.1. Des frais qui ne doivent pas aggraver l'état de précarité	12
4.2. Exonération des étudiantes et étudiants en formation sanitaire et sociale	13
4.3. Garantir l'accès à la culture et au sport	14
5. Aides sociales	15
5.1. Les aides spécifiques	15
5.2. La lutte contre la précarité menstruelle	16
6. International	16
7. Emploi étudiant	17
8. Inclusion de toutes et tous	18
Contacts	19

Liste des abréviations

ANEMF	Association Nationale des Étudiants en Médecine de France
ANEPF	Association Nationale des Étudiants en Pharmacie de France
ANESF	Association Nationale des Étudiant·e·s Sage-Femmes
BCS	Bourses sur Critères Sociaux
BFSS	Bourses des Formations Sanitaires et Sociales
CHU	Centres Hospitaliers Universitaires
CNOUS	Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires
Crous	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
CVEC	Contribution Vie Étudiante et de Campus
DSE	Dossier Social Etudiant
EESRI	Etat de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
FAGE	Fédération des Associations Générales Étudiantes
FFEO	Fédération Française des Étudiant·e·s en Orthoptie
FNEO	Fédération Nationale des Étudiant(e)s en Orthophonie
FNEK	Fédération Nationale des Étudiant·e·s en Kinésithérapie
FNESI	Fédération Nationale des Étudiant·e·s en Sciences Infirmières
FSS	Formation Sanitaire et Sociale
IFSI	Instituts de Formation en Soins Infirmiers
PMR	Personne à Mobilité Réduite
PSH	Personne en Situation de Handicap
RU	Restaurant Universitaire
UFR	Unité de Formation et de Recherche
UNECD	Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire

Introduction et présentation des filières

L'entrée à l'Université représente un moment clé d'émancipation et d'accès égal au savoir pour toutes et tous. Aucun obstacle socio-économique ne devrait entraver l'accès aux connaissances que cette institution a pour mission de transmettre. Si ce principe fondamental est déjà mis à mal dans l'enseignement supérieur en général, il l'est d'autant plus dans le cadre des études de santé.

C'est pour dénoncer ces inégalités et formuler des propositions concrètes que les fédérations représentatives des étudiantes et étudiants en sciences infirmières, maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie, kinésithérapie, orthoptie et orthophonie s'unissent aujourd'hui. Ensemble, elles entendent proposer des solutions claires et pragmatiques aux problématiques liées au Crous.

Les enquêtes menées par nos fédérations sur le coût de la rentrée illustrent à quel point le coût de la vie ne cesse d'augmenter. Cette hausse doit être analysée à la lumière des réalités propres aux études de santé : un rythme de travail soutenu, des stages exigeants au sein des structures de soin, et une charge de travail personnel importante. Ces conditions rendent presque impossible le cumul des études avec un emploi étudiant, devenu pourtant vital pour assurer une certaine stabilité financière.

Face à ce constat, nos fédérations présentent ici des propositions concrètes visant à renforcer les services du Crous, véritable pilier dans la lutte contre la précarité étudiante.

Créées entre 1961 et 2018, la FNESI, l'ANEPF, l'ANESF, l'ANEMF, la FNEO, la FFEO, la FNEK, et l'UNECD sont des associations régies par la loi de 1901. Leur mission est de défendre les intérêts communs des étudiantes et étudiants de leurs filières respectives.

Administrées par des représentantes et représentants étudiants issus du terrain, elles portent la voix de plus de 230 000 étudiantes et étudiants sur de nombreux sujets.

Elles œuvrent notamment pour garantir l'accessibilité des études de santé et promouvoir le bien-être au sein des formations. Ces fédérations bénéficient d'un réseau solide sur lequel elles s'appuient pour construire et affirmer leurs positions. Des UFR aux universités, les idées se développent toujours au plus près des étudiantes et étudiants.

Par ailleurs, elles sont représentées au Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS) et adhèrent à la Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE). Grâce à la présence d'élues et élus Crous dans leurs réseaux, elles peuvent faire entendre la voix des étudiantes et étudiants en santé au sein des différents conseils.

1. Restauration

1.1. Augmenter l'offre de restauration

L'enseignement supérieur, et plus particulièrement les formations en santé, font face à un phénomène de densification du maillage territorial. De nombreux sites de formation délocalisés ouvrent désormais loin des grandes villes et des services universitaires. Dans ces territoires, les étudiantes et étudiants rencontrent encore trop souvent des difficultés d'accès à une restauration universitaire à tarification sociale.

Pourtant, la loi Lévi garantit à tout étudiant le droit à un repas à tarif modéré à proximité de son lieu d'études. Cependant, cette disposition demeure inégalement appliquée sur le territoire.

Afin d'y remédier, il apparaît nécessaire de développer sur les sites d'équilibres des services du Crous dédiés à la restauration dans les campus santé, ou de mettre en place des conventionnements avec des structures de restauration situées à proximité des établissements de formation en santé.

Les fédérations de filières demandent que chaque campus santé bénéficie d'une offre de restauration universitaire accessible, soit par l'ouverture d'antennes du Crous, soit par le développement de conventionnements avec des organismes de restauration.

Ce constat s'étend également aux lieux de stage. Les étudiantes et étudiants en santé effectuent leurs stages dans des hôpitaux ou établissements souvent éloignés des campus universitaires, notamment en zones périphériques. Faute de restauration universitaire à proximité, elles et ils doivent souvent se tourner vers la restauration de leur établissement d'accueil (lorsqu'un tel service existe), dont les tarifs ne sont pas adaptés pour permettre à toutes les étudiantes et étudiants de s'y restaurer.

Pour pallier cette situation, il est essentiel de généraliser les conventionnements entre les différents terrains de stage accueillant des étudiantes et étudiants et les Crous. Cela permettrait de leur garantir un accès effectif à des repas à tarification sociale, quel que soit leur lieu de formation ou de stage.

Les fédérations de filières demandent la généralisation des conventionnements entre les terrains de stage accueillant des étudiantes et étudiants et le Crous, pour permettre l'accès à des repas à tarification sociale.

1.2. Le repas à 1 € pour toutes et tous

Malgré l'élargissement de l'accès au repas à 1 € pour les étudiantes et étudiants non boursiers sur étude de dossier, les conditions d'acceptation demeurent imprécises. En l'absence de critères clairement définis et rendus publics, ce dispositif conserve un caractère arbitraire et peut mener à des inégalités de traitement de ces demandes.

Les fédérations de filières demandent la transparence des critères d'acceptation au repas à 1 €.

Parallèlement, une proposition de loi visant à généraliser le repas à 1 € à toutes et tous a été adoptée en première lecture à l'Assemblée Nationale le 23 janvier 2025. Le texte a été transmis au Sénat le 24 janvier 2025 mais n'a pas encore été examiné à ce jour. Il est important que le travail législatif à ce sujet se poursuive au plus vite pour répondre à l'urgence sociale des étudiantes et étudiants.

Les fédérations de filières demandent l'instauration du repas à 1€ pour toutes et tous.

1.3. Responsabilité environnementale au cœur de la démarche de restauration du Crous

La transition écologique désigne l'évolution vers un modèle économique et social durable, repensant nos modes de consommation, de production, de travail et de vie collective afin de répondre aux grands défis environnementaux : changement climatique, raréfaction des ressources, perte de biodiversité et risques sanitaires liés à l'environnement (*définition du préfet de la Manche*).

La sensibilisation des étudiantes et étudiants à ces enjeux doit constituer une priorité pour encourager leur engagement dans la préservation de l'environnement. Les Crous ont un rôle exemplaire à jouer en adoptant des infrastructures et pratiques éco-responsables.

De plus, en 2022 dans le monde, 1,05 milliards de tonnes de nourriture ont été gaspillées. Cela représente près de 19 % des aliments disponibles (PNUE, 2024) sur un an. Ce gaspillage équivaut à 8 à 10 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre (UNFCCC, 2024), alors qu'en 2024, 673 millions de personnes, soit 8,2 % de la population mondiale, souffraient encore de la faim (ONU, 2024).

Face à ce constat et dans un contexte marqué par une forte précarité alimentaire chez les étudiantes et étudiants, la réduction du gaspillage alimentaire apparaît comme une

nécessité. Elle pourrait permettre une meilleure redistribution des denrées au profit des personnes les plus vulnérables, une diminution des émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'une réduction de la dégradation des sols et des ressources en eau.

Les fédérations de filières demandent que les restaurants universitaires luttent contre le gaspillage alimentaire en adaptant les portions servies et en proposant la possibilité d'emporter toute portion non terminée.

Les fédérations de filières demandent aux services de restauration du Crous que les invendus de la journée, destinés à être jetés, puissent être récupérés par les étudiantes et les étudiants à moindre coût.

Chaque année, des milliers d'étudiantes et d'étudiants fréquentent les restaurants universitaires, qui constituent un lieu central de vie et de convivialité sur les campus. Le moment du repas ne se résume pas à un simple besoin alimentaire : il participe au bien-être, à la concentration et à la réussite des étudiantes et étudiants. Offrir des repas équilibrés, accessibles et respectueux de la santé est donc une composante essentielle de la vie universitaire.

Parallèlement, la prise de conscience écologique s'impose aujourd'hui comme une priorité pour la jeunesse. Les étudiantes et étudiants souhaitent que leurs habitudes quotidiennes, y compris dans les lieux de restauration, reflètent cet engagement en faveur de l'environnement. Réduire l'impact écologique des repas universitaires, qu'il s'agisse du choix des produits, de la gestion des déchets ou de la consommation d'énergie, s'inscrit pleinement dans cette volonté de construire des campus plus durables et responsables. Cela devrait notamment passer par le biais de partenariats entre les Crous et les productrices et producteurs locaux.

Les fédérations de filières demandent que les Crous renforcent leur engagement vers une alimentation plus éco-responsable, afin de répondre aux besoins des étudiantes et étudiants, en développant la sensibilisation faite auprès de la population étudiante et du personnel des Crous.

Les fédérations de filières demandent la généralisation des partenariats entre les Crous et les productrices et producteurs locaux.

En outre, le plastique constitue une menace pour la santé humaine comme pour l'environnement. Dans le cadre de la transition écologique des campus, il est donc primordial de limiter son utilisation à tous les niveaux. Dans cette optique, les fédérations de filières proposent des initiatives qui contribueraient à réduire la consommation de plastique à usage unique et à promouvoir des comportements plus durables.

Les fédérations de filières demandent que les étudiantes et étudiants puissent apporter leurs propres contenants réutilisables (boîtes, gourdes, couverts, tasses) pour les repas et les produits à emporter dans les restaurants universitaires.

Les fédérations de filière demandent que les Crous s'inscrivent dans une démarche de lutte contre le suremballage et de promotion du zéro déchet, en utilisant, par exemple, du papier recyclé pour les sachets de restauration universitaire.

2. Bourse

2.1. Réforme des bourses

La précarité étudiante est une réalité qui n'est malheureusement plus à démontrer.

En effet, l'indicateur du coût de la rentrée, calculé par la FAGE, est estimé cette année à plus de 3200 euros pour une personne de 20 ans, inscrite en licence, non boursière et décohabitante. Pour y faire face, une réforme du système de bourses sur critères sociaux était prévue dès la rentrée universitaire 2024.

Cependant, c'est une promesse qui n'a pas été tenue. Les mesures prises en 2023, telles que la revalorisation des montants permettant aux étudiantes et étudiants de bénéficier d'une augmentation de leurs bourses, ou la volonté de mettre fin aux "effets de seuil" en ne diminuant pas les bourses des étudiantes et étudiants d'un montant supérieur à l'augmentation du revenu des parents, ne sont que palliatives et n'ont pas répondu aux problématiques rencontrées aujourd'hui.

Les fédérations de filières demandent une attribution des bourses en fonction des revenus réels de l'étudiante ou de l'étudiant.

Les fédérations de filières demandent une attribution des bourses avec une adaptation au contexte économique et géographique de chaque territoire.

2.2. Maintien des bourses estivales

Les étudiantes et étudiants en santé suivent des formations comportant une part importante de stages, y compris durant l'été. Pendant cette période, comme tout au long de l'année universitaire, elles et ils doivent assumer leurs dépenses courantes : loyer, alimentation, transport, etc. L'interruption du versement des bourses durant les mois de juillet et août les place ainsi dans une situation de grande précarité : leurs charges demeurent inchangées tandis que leurs ressources diminuent fortement.

Les fédérations de filières demandent le maintien des bourses pendant la période estivale.

2.3. Transfert des compétences des BFSS

Depuis 2004 et la loi de décentralisation, la compétence de la gestion des Bourses des Formations Sanitaires et Sociales (BFSS) est attribuée aux régions.

Les bourses représentent un soutien indispensable pour les étudiantes et étudiants, car elles représentent un vecteur d'égalité des chances. Depuis 2016, le montant des BFSS est aligné sur celui des Bourses sur Critères Sociaux (BCS) du Crous. Néanmoins, leur gestion par les Régions crée une complexité supplémentaire pour les étudiantes et étudiants des formations sanitaires et sociales, puisque, contrairement aux autres aides majoritairement administrées par le Crous, elles et ils doivent faire face à une interlocutrice ou un interlocuteur additionnel.

Depuis plusieurs années, les Régions rencontrent de nombreuses difficultés dans la gestion des BFSS, plaçant les étudiantes et étudiants des formations sanitaires et sociales dans des situations très précaires. Retards de versement, erreurs de traitement ou gestion complexe du nombre de dossiers : autant de dysfonctionnements qui fragilisent les étudiantes et étudiants, alors même que les bourses devraient constituer un soutien essentiel au quotidien.

À chaque début de rentrée, les étudiantes et étudiants doivent s'acquitter de la CVEC auprès du Crous. Les personnes bénéficiant des Bourses sur Critères Sociaux en sont directement exonérées. Néanmoins, la population étudiante des Formations Sanitaires et Sociales se voit dans l'obligation d'effectuer des démarches administratives supplémentaires. En effet, les étudiantes et étudiants en formations sanitaires et sociales doivent s'acquitter de la CVEC (105€ pour la rentrée 2025-2026) avant d'en demander le remboursement par une procédure spécifique auprès du Crous. Ceci s'explique notamment par l'arrivée tardive de la notification de bourse de la Région par rapport à la période où les démarches sont à réaliser auprès du Crous. Le problème est le même pour bénéficier des repas à 1 euro : la réduction pour les boursières et les boursiers n'est pas forcément systématique, créant une nouvelle fois des inégalités entre les étudiantes et étudiants des FSS et le reste de la population étudiante.

Depuis 2016, la Région Normandie, suivie par la Région Centre-Val de Loire, ont confié la gestion des BFSS au Crous de leur territoire. Récemment, la Martinique et la Région Pays de la Loire ont effectué ce même transfert. Celui-ci s'est révélé bénéfique pour les étudiantes et étudiants en formations sanitaires et sociales, tant dans les démarches de demande que dans la régularité des versements mensuels. Il apparaît donc essentiel

d'étendre cette gestion par le Crous à l'ensemble du territoire national. Par ailleurs, dès 2027, les étudiantes et étudiants sages-femmes bénéficieront déjà d'une gestion possible de leurs bourses par les Crous, mais les compétences seront toujours du ressort des Régions. Toutefois, il nous semble essentiel que cette compétence soit exclusivement confiée aux Crous, afin de clarifier l'identification du Crous comme principal acteur de la vie étudiante et pour ne pas reproduire les problèmes rencontrés avec la gestion actuelle des bourses par les régions.

La FNEI, l'ANESF et la FNEK, avec le soutien des autres fédérations de filières, demandent que la compétence des BFSS soit transférée des Régions vers le Crous.

3. Logement

3.1. L'accès au logement Crous

Pour cette rentrée universitaire 2025, le logement reste le premier poste de dépense parmi les frais de vie courante. Avec une augmentation des loyers de plus de 3%, les étudiantes et étudiants de l'enseignement supérieur sont mis en difficulté avant même la rentrée universitaire.

Les étudiantes et étudiants en santé ne sont pas épargnés par ces frais.

À cela s'ajoute une difficulté supplémentaire spécifique : le logement en stage. En effet, les étudiantes et étudiants des filières de santé ont cette particularité d'effectuer, dès les premières années de leurs cursus, des stages dans des terrains de stage pouvant se trouver à plusieurs kilomètres de leurs lieux d'études et d'habitation. Cet éloignement géographique est non seulement source de frais kilométriques (transports en commun ou véhicule personnel), mais peut aussi entraîner des frais de logement.

Avec un rythme basé sur 35 heures par semaine, des horaires décalés et des stages parfois le week-end, les trajets peuvent représenter un risque de mise en danger, d'autant plus quand le temps de trajet dépasse une heure. Il est donc indispensable de mettre à disposition des logements accessibles aux étudiantes et étudiants en santé en période de stage à proximité de la localisation de ce dernier.

Grâce à son parc immobilier social, le Crous est l'un des acteurs prédestinés pour répondre à cet enjeu de précarité étudiante. Toutefois, la demande est croissante et n'entre plus en adéquation avec le nombre de logements disponibles. Il serait nécessaire d'augmenter les parcs de logements ou de réaliser davantage de conventionnements.

Nous mettons cependant un point de vigilance sur la qualité des logements. Ceux-ci doivent rester sains et sécurisés, afin de permettre aux étudiantes et étudiants une réussite académique dans de bonnes conditions de vie.

Les fédérations de filières demandent la mise à disposition de logements en résidences Crous ou conventionnés Crous pour les étudiantes et les étudiants en santé en période de stage, y compris lors du Service Sanitaire des Étudiants en Santé, lorsque le lieu de stage se trouve à 20 km ou plus du domicile de l'étudiante ou de l'étudiant.

Les fédérations de filières demandent l'augmentation des parcs de logements et des conventionnements Crous, tout en s'assurant de la salubrité de ces habitations.

3.2. Garantir l'accès au logement pour les FSS

Les étudiantes et étudiants en formation sanitaire et sociale n'ont pas accès de manière prioritaire aux logements du Crous lorsqu'elles et ils bénéficient des bourses. Contrairement aux étudiantes et étudiants boursiers de l'enseignement supérieur, qui peuvent déposer leur demande dès la constitution du Dossier Social Étudiant entre janvier et mai précédant la rentrée, celles et ceux des FSS doivent attendre leur notification de bourse. Celle-ci étant délivrée à des dates variables selon les régions, elles et ils ne peuvent formuler leur demande qu'en phase complémentaire, entre juin et octobre. Dans certains cas, la demande peut être prise en compte lors de la phase initiale, mais les étudiantes et étudiants en FSS boursiers sont alors assimilés à des non-boursiers et restent donc considérés comme « non prioritaires ».

La FNEI, l'ANESF et la FNEK , soutenues par les autres fédérations de filières, demandent un accès prioritaire aux logements Crous, pour les étudiantes et les étudiants boursiers des formations sanitaires et sociales, dans les mêmes conditions que les étudiantes et les étudiants boursiers du réseau des œuvres, via un accès à la plateforme Trouver un Logement et l'inscription de l'ensemble de leurs formations dans le Dossier Social Étudiant.

3.3. La formation aux situations de danger (VSS, précarité, bien-être)

Nous défendons depuis toujours des valeurs de responsabilité sociale et de prévention pour toutes et tous. De nombreuses réflexions et des projets innovants sont menés pour sensibiliser les étudiantes et étudiants à des problématiques contemporaines, telles que la lutte contre les discriminations, contre les violences sexistes et sexuelles, la promotion

de la santé mentale des étudiantes et étudiants, ou encore l'accessibilité pour toutes et tous. Il est important de continuer dans ce sens, afin de responsabiliser nos étudiantes et étudiants et que cela ne pèse pas uniquement sur les épaules des associations locales.

Les fédérations de filières demandent le développement de campagnes d'information et de sensibilisation sur la lutte contre les discriminations, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, la santé mentale et le bien-être ou encore l'accessibilité pour toutes et tous, notamment dans les résidences étudiantes et les lieux de restauration du Crous.

Les fédérations de filières demandent qu'une formation sur la détection et l'orientation des étudiantes et étudiants dans des situations de mal-être ou de violences soit proposée à l'ensemble des référentes et référents de résidence.

4. CVEC

4.1. Des frais qui ne doivent pas aggraver l'état de précarité

La Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) a été mise en place dans le cadre de la loi Orientation et Réussite des Étudiants, datée du 8 mars 2018 et actée depuis la rentrée de septembre 2018. Elle est "destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiantes et étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention" (article L841-5 du Code de l'éducation).

Étant indexée sur l'inflation nationale, le coût de cette contribution augmente tous les ans. Cette année, elle a atteint le montant de 105€. Cette somme, dont l'évolution est croissante au fil des rentrées, est une source de dépense importante pour les étudiantes et les étudiants, creusant les inégalités pour les plus précaires. Bien que ressortent des bénéfices réels pour les étudiantes et étudiants, le rapport de la Cour des comptes de mai 2025 émet plusieurs recommandations :

- l'utilisation complète des crédits, afin d'éviter la présence de reliquats ;
- l'amélioration de la gestion de la CVEC, tant sur les calculs d'estimation des produits de la taxe que sur la transparence du coût et la limitation de la hausse, ou les modalités de mise en œuvre des différents seuils ;
- la simplification du dispositif de collecte et de redistribution ;
- le renforcement de la transparence quant à l'utilisation des fonds. En effet, les étudiantes et étudiants en santé ne perçoivent que rarement les bénéfices de la

CVEC, parfois à cause de l'éloignement géographique des établissements de formation.

Ainsi, les fédérations de filière s'alignent sur le rapport de la Cour des comptes et sur les revendications de la FAGE.

Les fédérations de filières demandent la suppression de l'indexation sur l'inflation de la CVEC ainsi que le gel du montant de la CVEC à son coût initial de 90€.

Les fédérations de filières demandent, en lien avec le rapport de la Cour des comptes de mai 2025 sur la CVEC :

- une simplification et un cadre national de l'utilisation de la CVEC ;
- une transparence de l'utilisation et du reversement de la CVEC aux étudiantes, étudiants et établissements grâce à un fléchage de la répartition du budget des Crous ;
- la dépense totale de l'argent récolté, sans reliquats.

4.2. Exonération des étudiantes et étudiants en formation sanitaire et sociale

Les étudiantes et étudiants des formations sanitaires et sociales rencontrent une difficulté récurrente concernant la CVEC. En l'absence de notification conditionnelle de bourse, elles et ils ne peuvent demander l'exonération, alors même que cette exonération est automatiquement appliquée aux autres étudiantes et étudiants boursiers de l'enseignement supérieur.

En conséquence, les étudiantes et étudiants boursiers en formation sanitaire et sociale doivent s'acquitter du montant de la CVEC lors de leur inscription, puis engager une démarche de remboursement une fois la notification définitive de bourse obtenue, ce qui peut prendre plusieurs semaines, voire plusieurs mois dans certaines régions. Cette situation entraîne un avancement de frais obligatoire qui peut constituer une contrainte financière significative, en particulier en début d'année de formation.

La FNESI, l'ANESF et la FNEK, soutenues par les autres fédérations de filières, demandent l'exonération automatique de la CVEC pour les étudiantes et étudiants boursiers en formation sanitaire et sociale, en améliorant la communication avec les régions sur le statut des étudiantes et étudiants.

Par ailleurs, il convient de rappeler que toutes et tous les étudiantes et étudiants en formation en sciences infirmières et en orthophonie ne relèvent pas de la formation

initiale et ne sont, à ce titre, pas assujettis à la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC).

Toutefois, cette catégorie d'étudiantes et étudiants n'étant pas explicitement mentionnée sur le site messervices.etudiant.gouv.fr, certains établissements de formation exigent le paiement de la CVEC de la part des étudiantes et étudiants en formation professionnelle continue comme condition préalable à la validation de leur inscription.

La FNEI, soutenue par les autres fédérations de filières, demande l'inscription de la formation continue comme profil d'exonération de la CVEC.

4.3. Garantir l'accès à la culture et au sport

Une des missions du Crous est la promotion de l'activité culturelle et sportive, ainsi que le développement de la vie étudiante de manière plus globale. Les fédérations de filières sont parties prenantes à la promotion des projets étudiants, solidaires, culturels et manifestations sportives.

Toutefois, les offres culturelles et sportives proposées par le Crous sont encore méconnues des étudiantes et étudiants en santé, à la fois sur les dispositifs mis à leur disposition que sur les aides dont elles et ils peuvent bénéficier. De plus, de nombreux établissements de formation et terrains de stage sont éloignés des universités, ce qui ne permet pas aux étudiantes et aux étudiants de bénéficier des services culturels du Crous.

Pour pallier cela, il serait intéressant de créer des conventions entre les Crous et les collectivités territoriales, afin de permettre le développement d'éléments culturels (visites, spectacles...) sur chaque territoire et accessibles à moindre coût à l'ensemble des campus.

De plus, les étudiantes et étudiants en santé sont généralement sédentaires, à cause de leurs études qui demandent de nombreuses heures d'apprentissage et leur laissant peu de temps libre pour pratiquer de l'activité physique et/ou du sport. Des aménagements sportifs sur les campus, en partenariat avec les universités et les collectivités, pourraient limiter cette sédentarité et inciter à l'activité physique.

Les fédérations de filières demandent la mise en place de campagnes de communication, ou une intensification de celles-ci avec un meilleur ciblage auprès des étudiantes et des étudiants en santé sur les actions culturelles proposées par le Crous.

Les fédérations de filières demandent davantage de soutien des Crous aux projets promoteurs d'une vie étudiante responsable, solidaire et épanouissante.

Les fédérations de filières demandent des conventions entre les Crous et les collectivités territoriales afin de mettre en place des actions culturelles et sportives, notamment sur les territoires délocalisés.

5. Aides sociales

5.1. Les aides spécifiques

Le Crous réalise aussi un accompagnement social lors de situations financières compliquées. Avec comme atout deux aides financières d'urgence à sa disposition : l'Aide Spécifique Ponctuelle (ASP) et l'Aide Spécifique d'Allocation Annuelle (ASAA), le Crous peut ainsi répondre aux besoins des étudiantes et étudiants.

L'ASP est une aide versée par le Crous qui permet la prise en compte rapide de difficultés financières nouvelles en cours d'année, pour aider l'étudiante ou l'étudiant à poursuivre ses études. Les étudiantes et étudiants inscrits en formation initiale auprès d'un établissement ouvrant droit au régime de Sécurité sociale étudiant peuvent solliciter une aide ponctuelle.

L'ASAA est l'équivalent d'une bourse sur critères sociaux. Elle est accessible aux étudiantes et étudiants ne remplissant pas les critères d'éligibilité d'une bourse sur critères sociaux (ayant plus de 28 ans, étant en rupture familiale, etc). Cette aide est équivalente aux échelons des bourses sur critères sociaux.

À ce jour, l'ASP est accessible et à destination de toutes les personnes qui étudient dans l'enseignement supérieur. Cependant, les étudiantes et étudiants en kinésithérapie, maïeutique, podologie, ergothérapie et sciences infirmières n'ont pas accès à l'ASAA, puisque les bourses de ces formations relèvent de la compétence des régions.

Ces aides d'urgences sont une solution face à des situations financières complexes et permettent également aux étudiantes et étudiants de faire face aux imprévus. Il existe ainsi une inégalité qui précarise la population étudiante concernée.

La FNEFI, l'ANESF et la FNEK, soutenues par les autres fédérations de filières, demandent l'accès à l'ensemble des aides d'urgences du Crous et en toute situation, notamment l'ASAA au même titre que les autres étudiantes et étudiants de l'enseignement supérieur.

5.2. La lutte contre la précarité menstruelle

Les protections menstruelles représentent une dépense incontournable pour une partie importante de la population étudiante. Pourtant, leur coût, souvent ignoré dans les politiques sociales, alourdit considérablement le budget de nombreuses personnes menstruées dans l'enseignement supérieur, déjà confrontées à la précarité. Cette réalité, encore trop peu prise en compte, participe à renforcer les inégalités de genre et sociales au sein du milieu étudiant.

Face à des dépenses parfois inaccessibles, certaines personnes menstruées sont contraintes de recourir à des alternatives précaires, comme le port prolongé de protections jetables ou l'utilisation de moyens inadaptés, mettant leur santé en danger. Cette situation intolérable appelle une réponse concrète et ambitieuse.

Les fédérations de filières demandent un engagement des Crous pour garantir un accès libre et équitable à des protections menstruelles, en favorisant notamment la mise à disposition de produits durables, respectueux de l'environnement et sûrs pour la santé.

6. International

Les fédérations de filières ont toujours mis en avant l'importance de l'insertion d'une expérience de mobilité internationale au sein du cursus des études de santé.

Par nos actions et notre investissement au sein de nos fédérations internationales de filières respectives, nous coordonnons ainsi plusieurs programmes d'échanges nationaux et internationaux, permettant aux étudiantes et aux étudiants de réaliser des stages cliniques ou de recherche ou des mobilités d'autres types à l'international.

Afin de garantir l'équité des chances et d'accès à de telles expériences qui sont coûteuses, les fédérations de filières défendent la facilitation d'accès des aides aux mobilités internationales pour les étudiantes et les étudiants en mobilité.

De même, les fédérations de filières mettent en place des programmes permettant l'accueil d'étudiantes et d'étudiants internationaux réalisant des mobilités en France. Afin que leur insertion et qu'un accompagnement soient assurés, les fédérations de filières souhaitent le développement de programmes d'accueil veillant au bon déroulement de leur mobilité. Des dispositifs d'accueil des étudiantes et des étudiants de l'étranger existent déjà, mais ne sont pas toujours des plus efficaces sur les territoires.

Les fédérations de filières demandent la mise en place de groupes de travail relatifs au fonctionnement des dispositifs d'accueil des étudiantes et des étudiants de l'étranger venant effectuer un stage en France pour les rendre efficaces.

Les fédérations de filières demandent une intégration des étudiantes et des étudiants en santé de l'étranger dans les dispositifs d'accueil.

7. Emploi étudiant

Le Crous joue un rôle essentiel dans l'emploi étudiant, un axe que les fédérations souhaitent relancer en collaboration avec les différents Crous. En effet, trop d'étudiantes et étudiants sont encore obligés, pour des raisons évidentes de précarité, de travailler parallèlement à leurs études.

Même si les emplois étudiants peuvent avoir un impact négatif sur la réussite académique, ils demeurent souvent indispensables pour faire face à la hausse constante du coût des frais de vie courante. Le Crous, en lien direct avec la communauté étudiante, a donc un rôle à jouer et toute légitimité pour adapter ces emplois aux contraintes des parcours universitaires, notamment en tenant compte des impératifs académiques et des périodes de stage.

Dans le contexte de précarité grandissante, le rôle du Crous apparaît d'autant plus crucial, alors que le coût de la rentrée est estimé à plus de 3 200€ cette année selon la FAGE. Le Crous se doit de pleinement s'en saisir.

Face à l'absence de solutions suffisantes pour les étudiantes et les étudiants précaires, les différentes fédérations de filières se positionnent pour que les Crous proposent des emplois étudiants adaptés au rythme de travail des étudiantes et étudiants, afin de ne pas les mettre en difficulté.

8. Inclusion de toutes et tous

Un grand nombre d'étudiantes et étudiants sont en situation de handicap, qu'il soit visible ou non (64000 pour la rentrée 2023 selon l'EESRI, soit plus de 2% des étudiantes et étudiants). Bien que la loi n°2005-102 du 11 février 2005 impose l'accessibilité des infrastructures universitaires aux Personne en Situation de Handicap (PSH) pour une égalité des chances, il apparaît que la majorité des établissements de formation et universités ne respectent pas la réglementation en vigueur, et ne sont donc pas en mesure d'accueillir correctement les PSH, près de 20 ans après son adoption. Certaines

infrastructures des Crous ne sont pas non plus adaptées aux handicaps invisibles et peuvent se révéler être un obstacle à la poursuite des études dans de bonnes conditions.

Les fédérations de filières demandent aux Crous d'adapter leurs locaux et de mettre en place des dispositifs d'inclusion des étudiantes et étudiants, quelle que soit leur situation de handicap.

Ces dispositifs d'inclusion peuvent par exemple prendre la forme de la mise à disposition de vaisselle adaptée (cuillères, couverts lestés, paille...), mais aussi de dispositifs facilitant l'accessibilité aux bâtiments tels que des rampes, des ascenseurs avec indication sonore, la réduction du bruit au sein d'un bâtiment, ou encore des bandes podotactiles. Il est nécessaire que les Crous se saisissent également de la considération des handicaps non visibles pour rendre leurs infrastructures plus inclusives et universellement accessibles .

Contacts

Marion DA ROS POLI

Présidente de l'ANEMF

presidence@anemf.org

Anita GELFI

Vice-Présidente chargée de l'enseignement supérieur à l'ANEMF

es@anemf.org

Nihed CHRIETTE

Vice-Présidente chargée du Suivi des Élus à l'ANEMF

suivideselus@anemf.org

Margaux SOHIER

Vice-présidente chargée de l'Accompagnement des Élus et de la Stratégie électorale à l'ANEPF

suivi.elus@anepf.org

Justine GUYENNOT

Vice-présidente chargée des Affaires sociales à l'ANEPF

affaires.socials@anepf.org

Chloé VETILLARD

Vice-présidente chargée de la Lutte contre les Inégalités sociales à l'ANEPF

Lutte.inegalites@anepf.org

Ludivine DEBREUILLY

Chargée de Mission Stratégie électorale et Accompagnement des Élu • e • s à l'ANESF

elections@anesf.com

Kyra BRAZE

Vice-Présidente chargée des Affaires Sociales à l'ANESF

affaressociales@anesf.com

Lucas CHAUVEL

Président de la FNEK

presidence@fnek.fr

Hoël PERROUIN

Vice-président chargé des Affaires Sociales et de la Lutte contre la Précarité à la FNEK
sante.social@fnek.fr

Titouan MOSSANT

Vice-président chargé de la Démocratie étudiante à la FNEK
elections@fnek.fr

Anne-Lyse HERVY

Vice-présidente chargée des Affaires Sociales et de la Défense Des Droits à la FFEO
affaires-sociales@ffeo.org

Damien SARMEO

Président de la FNESI
presidence@fnesi.org

Clara SCHMITT

Secrétaire Générale en charge des Relations Presse à la FNESI
presse@fnesi.org

Jeanne Goll

Vice-Présidente en charge des Affaires Sociales à la FNESI
affaires.sociales@fnesi.org

Zoé DUPUY

Présidente de la FNEO
presidence@fneo.fr